Fondation du Logement Ouvrier, à Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **7 (1934)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-119906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

continuellement du neuf. On évitera ainsi la débâcle de nombre de propriétaires qui se trouvent actuellement dans une situation difficile, et l'on évitera aussi d'en lancer d'autres dans l'aventure. C'est ce moyen terme qu'il paraît prudent d'user maintenant, pour quelques années. Beaucoup d'ouvriers y trouveront leur compte. Les autres pourront bénéficier des travaux publics que l'autorité doit envisager d'autre part. »

La conclusion de l'article de M. Reymond est intéressante à noter. Nous publierons volontiers les observations de ceux de nos lecteurs qui arriveraient peut-être à d'autres conclusions ou propositions, car le problème est plus difficile que ne semble le prévoir l'auteur de cet article.

(Réd.)

Mouvement de la population et les logements, à Lausanne.

Nous extrayons d'une statistique établie par la Municipalité de Lausanne les renseignements suivants.

Durant le dernier trimestre de 1933, l'augmentation de la population a été de 1022 habitants.

La population stable de la ville était au 31 décembre 1933 de 82.165 habitants.

Il y avait, en outre, à la même date, 1734 personnes dans les hôtels.

Durant le même trimestre, la Municipalité a accordé des **permis de construire** pour 50 bâtiments comprenant 461 appartements. Ces derniers se répartissent comme suit:

Appartements	d'une pièce	70
»	de deux pièces	209
»	de trois »	118
»	de quatre »	40
»	de cinq »	18
»	de six » et plus	6

au total 1118 pièces (les cuisines, chambres de bain et dépendances ne sont pas comptées comme pièces).

48 de ces 50 immeubles auront le chauffage central général et deux le chauffage par appartement. Ils auront tous des chambres de bain dans leurs appartements. 47, soit 457 appartements, auront le service général de distribution d'eau chaude.

27 de ces établissements sont à l'est de la ville, 12 à l'ouest et 11 au sud.

Le **permis d'habiter** a été délivré pour 28 immeubles comprenant 158 appartements.

Appartements	d'une pièce	23
»	de deux pièces	60
»	de trois »	47
»	de quatre »	19
»	de cinq »	5
»	de six » et plus	4

au total 416 pièces. 24 de ces immeubles ont le chauffage général, deux le chauffage par appartement, deux enfin n'ont pas le chauffage central. 22 bâtiments, soit 126 appartements, sont équipés pour le service général de distribution d'eau chaude, 26 immeubles (137 appartements) sont munis de chambres de bain. 18 de ces immeubles sont à l'est, 7 à l'ouest et 3 au sud de la ville.

Fondation du Logement Ouvrier, à Lausanne.

Le Conseil d'administration de la Fondation du Logement Ouvrier s'est réuni, le 9 février, sous la présidence de M. F. Ribi, conseiller communal.

Le rapport annuel présenté par le président constate que l'année 1933 a été fertile en incidents qui ont compliqué la tâche du bureau de la Fondation. Il faut voir là une répercussion de la crise et une de ses conséquences la plus douloureuse: le chômage. L'état d'esprit de quelques-uns des locataires s'en est ressenti fâcheusement.

Les mutations ont été plus nombreuses que l'année précédente, et, malheureusement, cela n'a pas été sans pertes de loyers.

Le Conseil d'administration s'est vu dans l'obligation de réduire, à l'avenir, à un mois le délai d'avertissement pour le congé donné aux locataires. Il arrivait, en effet, dans la plupart des cas, que ceux-ci refusaient de payer leur loyer dès le jour où ils avaient reçu leur congé.

La rentrée des loyers occasionne souvent de nombreuses démarches auprès des communes ou des institutions d'assistance publique.

M. Desvoigne, le surveillant du groupe de la Borde, n'a pas la tâche facile, et, s'il est obligé de faire montre d'une poigne un peu ferme, on aurait tort de s'en plaindre. Il s'agit de maintenir l'ordre et la concorde dans un groupe qui compte 48 ménages avec une centaine d'enfants.

La **Commission des logements,** qui procède à des inspections régulières, a rendu de précieux services au bureau. Le contrôle qu'elle exerce a une heureuse répercussion sur la tenue des logements.

Les pourparlers avec la Commune de Lausanne en vue de la réalisation du **Groupe de Tivoli** (64 logements), actuellement en construction, ont été fort longs. La Commission communale pour l'amélioration des logements a tenu de nombreuses séances et le projet de la Fondation du Logement Ouvrier a été soumis à une critique serrée dont il est sorti enfin victorieux.

Les travaux de construction ont pu commencer au mois de septembre.

De nombreuses demandes de location sont déjà parvenues au Bureau.

Le président termine son rapport en remerciant les membres du Bureau, du conseil d'administration et les architectes de leur collaboration.

Rapport du Caissier.

Il donne ensuite la parole à M. **Henri Bovey,** caissier, pour la lecture de son rapport.

Les pertes de loyers ont été de fr. 860.— en 1883, et il faut ajouter à cette somme les frais de poursuites inutiles qui se chiffrent par fr. 260.— Le Bureau s'est rendu compte qu'il valait mieux prévenir que guérir, et il renoncera sagement aux vaines poursuites. La perte totale est donc de fr. 1.120.—. Malgré cela, les comptes bouclent par un bénéfice de fr. 4.059.25.

Une baisse du taux des hypothèques est venue compenser heureusement le manque à gagner sur le revenu locatif.

Mais il est évident qu'il ne saurait être question, dans les circonstances actuelles, d'une baisse quelconque des loyers.

Le caissier envisage la nécessité de créer un fonds pour la compensation des pertes de loyers inévitables dans les circonstances actuelles.

Les vérificateurs de comptes, MM. T. Siegenthaler et A. Poncy, ont constaté que les comptes étaient dans un ordre parfait. Il convient de féliciter le caissier du beau résultat de l'exercice et de le remercier du dévouement qu'il apporte à l'accomplissement de sa tâche souvent ingrate.

Les vérificateurs proposent au Conseil d'accepter la répartition du bénéfice proposée:

Au fonds d'entretien . . . . . Fr. 1,000.—
Au fonds d'amortissement des obligations souscrites par les entrepreneurs » 3,059.25

Il en est décidé ainsi. Les comptes sont approuvés et décharge est donnée au caissier.

Le Conseil d'administration a liquidé ensuite des questions d'ordre administratif et a procédé à l'adjudication de divers travaux concernant le nouveau groupe de l'avenue de Tivoli, qui entrera en exploitation le 24 juin prochain.

Il étendra considérablement le champ d'activité de la Fondation du Logement ouvrier.

Les Commissions des Travaux et du Logement à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne a nommé les Commissions suivantes:

Commission consultative de la Direction des Travaux:

MM. Em. Gaillard, directeur des Travaux.
Simon, avocat, ancien directeur des Travaux.
Thévenaz, architecte.
Laverrière, architecte.
Baudat, avocat.
Oyex, ingénieur.
Viret, conseiller communal.
Gilliard, architecte.
Delhorbe, architecte.
Cottier, géomètre.

Suppléants:

MM. Peitrequin, ingénieur.
Bonnard, architecte.
Pochon, E., ingénieur.
Godet, architecte.

Commission d'amélioration du logement.

MM. G. Bridel, municipal.
R. Bonnard, architecte.
Dr. G. Chatenay.
F. Gilliard, architecte.
A. Freymond, directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise.
F. Ribi.
F. Vittoz.

Travaux ménagers.

Le transport du linge.

Si nous observons une ménagère dans ses multiples travaux, nous constatons que ceux-ci peuvent toujours se ranger en deux groupes: les travaux effectifs, réellements productifs — les transports qui ne produisent rien.

Plus une ménagère transporte d'objets d'un lieu à un autre, plus elle perd de temps et moins elle produit ; aussi, le premier soin, lorsqu'on veut organiser une maison, consiste à réduire le plus possible les déplacements, à les supprimer si possible.

Le linge sale, lavé, lessivé, repassé, rangé sur place est un idéal à poursuivre. Dans des cas d'impossibilité absolue, voici quelques solutions commodes:

1. Dans les maisons à étages, avec buanderie au sous-sol, construire une large canalisation permettant de précipiter directement le linge des étages, à la cave, dans une corbeille à roulettes qui le reçoit à l'arrivée.

2. Dans les appartements où les pièces se trouvent sur un même plan, on utilisera pour les transports lourds soit une corbeille montée sur trépied à roulettes, soit la table roulante qui fait d'ordinaire le service des mets de la cuisine à la salle à manger.

De toute manière, l'ancienne corbeille se portant à bout de bras est toujours à proscrire pour son incommodité, son encombrement et son poids.